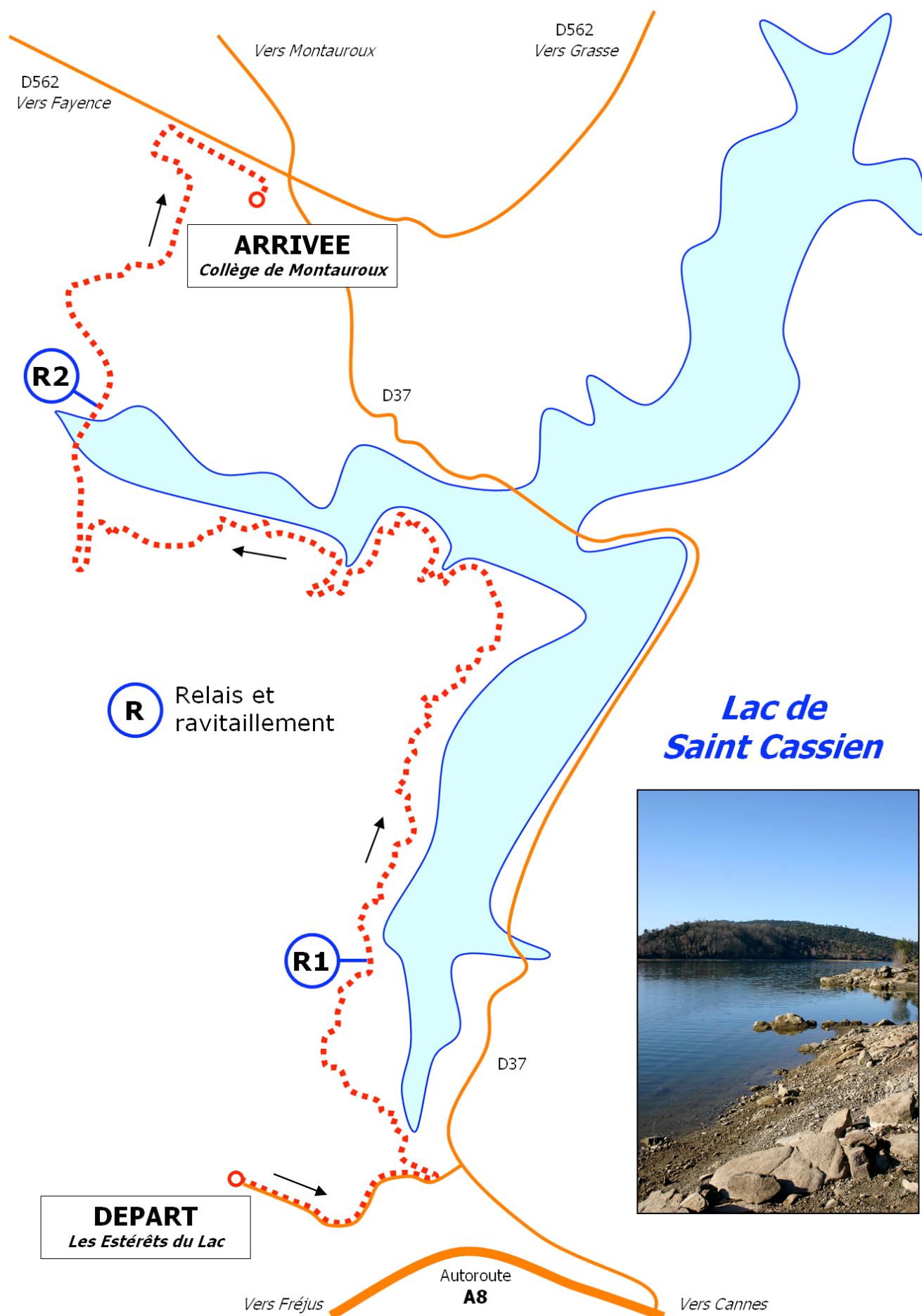


Plan d'accès et parcours de la course

Autoroute A8 - Sortie n° 39 « Les Adrets – Fayence – Lac de St Cassien ».



Règlement

L'Entente du Pays de Fayence *Athlétisme* organise avec le concours de la Commune de Montauroux et de l'intercommunalité du pays de Fayence une course hors stade intitulée « Les Foulées du Lac ». Cette épreuve aura lieu le dimanche 2 avril 2023.

• **Le parcours :**

Cette course de 13,2 km relie « les Estérêts du Lac » à Montauroux (collège) en longeant le lac de Saint Cassien par sa rive ouest. Seul le premier et le dernier kilomètre sont courus sur macadam, le reste du parcours se déroulant sur un chemin de campagne en terre battue.

Le départ aura lieu aux « Estérêts du Lac ». Il sera donné à 9h30 précises. L'arrivée sera jugée au collège de Montauroux. Clôture de la course à 11h30, la sécurité ne pouvant plus être assurée après cet horaire.

• **Participation :**

Cette épreuve est ouverte à tous, licenciés FFA ou non, nés en 2007 ou avant. Les participants pourront choisir entre une course individuelle (13,2 km) ou une course en relais par équipe de 3 (dans l'ordre : 3 - 7 - 3,2 km).

Il est expressément indiqué que les concurrents participent à cette course sous leur propre et exclusive responsabilité. Chaque participant devra présenter lors du retrait des dossards une licence FFA en cours de validité ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

• **Inscription :**

Les engagements se feront uniquement sur le site internet sportips.fr

Le montant de l'engagement à la course individuel est de 13 €. Le montant de l'engagement à la course en relais est de 25 € par équipe de 3 coureurs.

• **Retrait des dossards :**

Le retrait des dossards se fera à partir de 7h30 le dimanche 2 avril 2023 à la mairie annexe des Estérêts du Lac (à proximité immédiate du départ de la course). Les dossards devront être portés en entier, non pliés, sous peine de disqualification. Par mesure d'hygiène, les épingles ne seront pas fournies.

• **Assurances :**

L'organisation a souscrit une assurance Responsabilité Civile, en accord avec les règlements de la CNCHS de la FFA. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance accident liée à leur licence. Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement.

• **Organisation :**

Un service de sécurité sera mis en place sur l'ensemble du parcours. Il est toutefois conseillé de ne pas s'écarter du parcours fléché. Seuls les véhicules officiels seront autorisés à précéder ou suivre les participants. L'assistance médicale sera effectuée par l'association des sapeurs-pompiers du Var avec la présence d'un médecin. Des liaisons radio seront assurées tout au long du parcours.

Deux postes de ravitaillement seront placés aux environs du 3^{ème} et du 10^{ème} kilomètre du parcours.

Un service de navettes par bus sera mis en place pour relier le départ et l'arrivée afin que les participants puissent choisir de garer leur véhicule personnel soit au départ, soit à l'arrivée.

Le transport des affaires personnelles des coureurs sera assuré du départ vers l'arrivée.

• **Résultats :**

Les classements suivants seront établis à l'issue de l'épreuve :

- Classement masculin toutes catégories
- Classement féminin toutes catégories
- Classements masculins et féminins par catégorie d'âge FFA :
 - Cadets (nés en 2006 et 2007)
 - Juniors (nés en 2004 et 2005)
 - Espoirs (nés en 2001, 2002 et 2003)
 - Seniors (nés en 1989 à 2000)
 - Masters (nés en 1988 ou avant)
- Classement « Challenge Entreprise » (sur 3 coureurs) ainsi qu'un challenge du nombre

• **Récompenses :**

Les 3 premiers au scratch féminin et masculin seront récompensés ainsi que les premiers de chaque catégorie sans cumul possible avec le classement scratch.

Pour la catégorie Master, on récompensera le 1^{er} et 1^{ère} de chaque catégorie.

- La remise des prix se fera à partir de 12h00 à l'arrivée.

Chaque participant se verra remettre un souvenir des « Foulées du Lac ».

Sur le parcours, il sera mis en place autour du lac un segment « Yves Geslin » en souvenir à l'athlète et bénévole du club de l'EPF Athlétisme. Le meilleur chronomètre sur cette portion située autour du lac (de la barrière après 1 km à une grande montée) se verra remettre un trophée qui sera remis en compétition chaque année.

- **Renseignements :**

S'adresser au **06 50 47 21 65** . Informations, résultats et photos de la course sont disponibles sur le site web de l'Entente du Pays de Fayence *Athlétisme* : <http://epfathle.fr>

Bulletin d'inscription – Course

N° de licence FFA : (si licencié(e) uniquement)

Club ou association :

Nom :

Sexe : **M** **F**

Prénom :

Année de naissance :

Adresse :

.....

Joindre un chèque de **13 €** à l'ordre de « E.P.F. *Athlétisme* »

Je présenterai lors du retrait du dossard ma licence FFA en cours de validité pour la saison athlétique 2019/2020 ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied, datant de moins d'un an le jour de la course. Je certifie exacts les renseignements portés sur le présent bulletin.

Date :

Signature :

Bulletin d'inscription – Course en

Club ou association :

Adresse :

.....

Relais 1 (3 km)

Nom :

Prénom :

Sexe : M F

Année de naiss. :

Licence FFA :

Relais 2 (7 km)

Nom :

Prénom :

Sexe : M F

Année de naiss. :

Licence FFA :

Relais 3 (3,2 km)

Nom :

Prénom :

Sexe : M F

Année de naiss. :

Licence FFA :

Joindre un chèque de **25 €** par équipe à l'ordre de « E.P.F. *Athlétisme* »

Chaque membre du relais présentera lors du retrait des dossards sa licence FFA en cours de validité pour la saison athlétique 2019/2020 ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied, datant de moins d'un an le jour de la course. Je certifie exacts les renseignements portés sur le présent bulletin.

Date :

Signature :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

E.P.F. *Athlétisme*, CdC, Le Mas de TASSY, 1849 RD 19, CS80106, 83440 – TOURRETTES